

TERRE Déposée en novembre dernier, la pétition de l'Association des petits paysans alertant sur la disparition des fermes a fait l'objet d'une réponse du Conseil fédéral. Des arguments jugés lacunaires selon les initiants. Décodage.

«La mort des exploitations continue d'être considérée comme inévitable»

Lancée par l'Association des petits paysans et soutenue par douze organisations partenaires, la pétition «Chaque ferme compte», munie de plus de 13 000 signatures, avait été remise à la Chancellerie à Berne le 21 novembre dernier. Après la réponse du gouvernement, le texte est désormais entre les mains du Parlement.



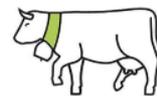
DE QUOI ON PARLE?

Le nombre de fermes a diminué de plus de moitié en Suisse durant ces quarante dernières années. Selon l'Office fédéral de la statistique, la Suisse comptait 48 864 exploitations agricoles en 2021, contre 104 453 en 1980. Dans le même temps, la surface moyenne par domaine a pratiquement doublé. Conséquence: les structures de taille modeste tendent à disparaître au profit d'autres toujours plus volumineuses et industrialisées. «Une agriculture diversifiée et à petite échelle est pourtant cruciale pour la biodiversité et la lutte contre le

changement climatique. Elle est aussi plus résistante aux crises et donc essentielle pour l'avenir de notre sécurité alimentaire», rappelle l'Association des petits paysans. L'organisation, qui s'engage depuis 1980 pour une agriculture écologique et sociale, a ainsi remis le 21 novembre dernier une pétition au conseiller fédéral Guy Parmelin afin de tenter d'endiguer le phénomène et alerter le monde politique sur l'urgence à agir.

CE QUE DEMANDE LE TEXTE

Intitulé «Chaque ferme compte – Stoppons la mort des exploitations», le texte, muni de



13 367 signatures récoltées en un peu plus de deux mois, a été soutenu par douze organisations partenaires, toutes présentes le jour de la remise des paraphes à Berne, parmi lesquelles le syndicat paysan Uniterre, la Fédération romande d'agriculture contractuelle de proximité ou encore Demeter. La pétition déposée à la Chancellerie fédérale demande notamment d'améliorer l'accès à la terre, de remédier aux inégalités subies par les petites structures et de faciliter les formes d'exploitation collectives. Concrètement, les initiants de la pétition suggèrent de supprimer les incitations à la croissance des surfaces en plafonnant les paiements directs à 150 000 francs par domaine, de mieux soutenir les remises de fermes extrafamiliales en étendant l'aide initiale jusqu'à quarante ans (contre trente-cinq ans actuellement) et en restreignant les affermages de parcelles de manière à préserver les exploitations agricoles dans leur intégrité.

LA RÉPONSE DE BERNE

Guy Parmelin a adressé sa réponse dans une lettre aux initiants le 12 décembre dernier. Parmi les arguments du conseiller fédéral chargé de l'économie, l'introduction de prêts à l'investissement sans intérêt pour l'achat d'exploitations ou de terres prévue avec la PA22+ serait une mesure importante pour favoriser la transmission des domaines en dehors de la famille. «C'est vrai, mais les blocages liés à cette nouvelle politique agricole impliquent d'importants retards. Or ces quinze prochaines années, la moitié des chefs d'exploitation atteindront l'âge de la retraite. De nombreux successeurs sont nécessaires et nous devons donc trouver dès aujourd'hui des solutions concrètes pour assurer la pérennité de ces fermes», réplique Kilian Baumann, paysan bio, conseiller national et président de l'Association des pe-

tits paysans. Autre réponse avancée par le gouvernement: le droit foncier rural, qui garantit l'accès à la terre aux indépendants. «Le problème, c'est que les règles actuelles sont fortement axées sur le modèle de l'exploitation agricole familiale. Or, de notre point de vue, il devrait être également possible de simplifier l'accès à la terre aux groupes extrafamiliaux de personnes qui souhaitent par exemple former un projet d'agriculture solidaire.» Des réponses officielles que Kilian Baumann juge dans l'ensemble insuffisantes et lacunaires. «Par ses arguments, le Conseil fédéral réaffirme clairement sa vision selon laquelle l'agrandissement progressif des structures conduit à une professionnalisation plus importante et à une efficacité accrue. La mort des exploitations continue donc d'être considérée comme une évolution inévitable.»

LES SUITES DE L'ACTION

L'avenir de la pétition est désormais entre les mains du Parlement, qui va examiner cette demande. «Nous attendons de lui qu'il prenne enfin au sérieux la disparition des exploitations au lieu de s'enfermer dans des modes de pensée dépassés. D'autant que nous savons que les demandes en fermes et l'intérêt pour le travail en agriculture sont importants et que de nombreuses personnes formées cherchent depuis des années des domaines à reprendre. En attendant de connaître la suite qui sera donnée à notre texte, notre association continuera de gérer comme elle le fait depuis dix ans le Point de contact pour les remises de fermes extrafamiliales, en mettant en relation cédants et successeurs», expose Kilian Baumann en guise de conclusion.

AURÉLIE JAQUET ■

+ D'INFOS www.petitspaysans.ch